

## COMPOSANTES DE LA FORMATION

- BC1 :** Accueillir les publics enfants et familles dans les temps périscolaires
- BC2 :** Participer à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants
- BC3 :** Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfant
- BC4 :** Exercer dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire



## Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Pour obtenir le CQP, le candidat doit valider les quatre blocs de compétences et justifier d'une expérience professionnelle d'animateur périscolaire. Dans le cas où le candidat se présente à un ou plusieurs blocs et non au CQP en entier, une expérience professionnelle d'animateur périscolaire est également demandée, en complément de la validation des blocs concernés.

## PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CQP Animateur Péri scolaire
<p><b>LES CONDITIONS D'EXERCICE</b></p>	<p>L'Animateur périscolaire assume quatre missions :</p> <p>Il accueille les publics enfants et familles dans les temps périscolaires. Il « met en vie » l'accueil des publics enfants et familles avant ou après la classe et pendant la pause méridienne, dans le respect de leurs rythmes de vie et de leurs besoins. Il prend en charge la vie quotidienne des enfants accueillis. Il contribue à la continuité éducative autour des enfants au sein de la communauté éducative (familles, enseignants, ASEM), personnels techniques et de restauration, autres animateurs). Il contribue à l'inclusion des enfants à besoins particuliers.</p> <p>Il participe à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants. Il identifie et intègre les caractéristiques et spécificités de la structure et du public visé pour contribuer à la conception du projet d'animation. En lien avec son responsable hiérarchique et l'équipe d'animation, il construit une démarche pédagogique au sein d'une équipe et conçoit les modalités d'évaluation du projet. Il conçoit ses propres projets d'intervention.</p> <p>Il conduit des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants. Il déploie et conduit des temps d'animation adaptés au contexte périscolaire dans une visée éducative et de loisirs, en s'appuyant sur différents supports (activités artistiques, culturelles, scientifiques, techniques, physiques, etc.). Il gère le collectif d'enfants pendant le temps d'animation. Il réalise l'évaluation du temps d'animation.</p> <p>Il exerce dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire. Il veille à l'ancrage de ses actions dans le territoire local, à leur mise en cohérence avec les principes et les valeurs de l'éducation populaire, et avec le projet éducatif et le projet pédagogique de la structure. Il applique la réglementation en vigueur et les règles en usage dans le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il s'implique activement dans le travail d'équipe. Il communique en interne avec l'équipe d'animation et à l'externe avec les autres membres de la communauté éducative.</p>